

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 7  
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 30/06/2015

Le 6 Juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Approbation des avenants n°8 – FRANS ET BEAUREGARD - Délégation de Service Public**

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que les Communes de Beauregard et de Frans ont délégué la gestion de leurs réseaux d'assainissement à la Société Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux par traité d'affermage conclu en juillet 1986 jusqu'en 2022. Ce traité est lié à celui entre la commune de Jassans-Riottier et Veolia Eau-Compagnie Générale-des-Eaux.

Les avenants proposés portent sur les points ci-après :

- Transfert du contrat d'affermage conclut entre les communes de Beauregard et de Frans et Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux à la CCDSV, suite au transfert de compétence assainissement collectif lié à la fusion des communautés de communes.
- Intégration de nouveaux équipements au périmètre de chacun des réseaux d'assainissement collectif : A Beauregard, un équipement d'auto-surveillance pour la quantification des charges polluantes et hydrauliques transférées dans le réseau de collecte de Jassans-Riottier et à Frans, deux équipements avec les mêmes fonctions, sont mis à la charge du délégataire.

Ces équipements complètent ceux déjà existants et sont décrits dans l'avenant au contrat.

Le délégataire assurera l'exploitation, la maintenance et le renouvellement de ces équipements et mettra à disposition de la Collectivité les données d'exploitation.

- Modification du montant de la redevance

A Beauregard, la part variable du délégataire augmenterait de + 0.035€/m<sup>3</sup> ; la part fixe du délégataire ainsi que la part fixe et la part variable de la collectivité seraient inchangées.

A Frans, la part variable du délégataire augmenterait de + 0.076€/m<sup>3</sup> ; la part fixe du délégataire ainsi que la part fixe et la part variable de la collectivité seraient inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les avenants n°8 - FRANS et BEAUREGARD transférant les contrats d'affermage à la CCDSV, intégrant de nouveaux équipements au périmètre de chacun des réseaux d'assainissement et modifiant le montant de la redevance sur ces deux communes selon les tableaux suivants :

<b>BEAUREGARD</b>		<b>Avenant 8</b>	<b>Montant redevance après avenant 8</b>
Part délégataire	Part fixe	Inchangée	52.17 €/an
	Part variable	<b>+ 0.035€/m3</b>	<b>0.9174€/m3</b>
Part collectivité	Part fixe	Inchangée	0 €/an
	Part variable	Inchangée	0.3656€/m3

<b>FRANS</b>		<b>Avenant 8</b>	<b>Montant redevance après avenant 8</b>
Part délégataire	Part fixe	Inchangée	52.17 €/an
	Part variable	<b>+ 0.076€/m3</b>	<b>0.9590 €/m3</b>
Part collectivité	Part fixe	Inchangée	0 €/an
	Part variable	Inchangée	0.5€/m3

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer ces avenants et tous les documents nécessaires à ces avenants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 JUIL, 2015**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C80-AS

Affichage : **10 JUIL, 2015**

A Trévoux, le 06/07/2015,

Le Président,  
Bernard GRISON

